



## Point d'étape du PLUI

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

**La Commune de Rougegoutte vous adresse ce point d'étape pour vous tenir informé de l'évolution du zonage des zones constructibles.** Comme vous le savez sûrement, la politique nationale d'urbanisation contraint toutes les communes à réduire les surfaces allouées pour les futures constructions conformément à la loi climat et résilience. Dans le cadre de ces évolutions, après une réunion, le 27 janvier 2023, à la DDT avec la CCVS et la Commune de Rougegoutte, notre commune a dû proposer une nouvelle carte de zonage des zones constructibles et non constructibles.

Le conseil municipal, majoritairement, le 13 mars 2023, a accepté la proposition actuelle **au terme d'un travail intense et difficile** ; la CCVS, qui détient la compétence urbanisme, possède les plans de notre Commune depuis la date du 14 mars 2023. L'ensemble des terrains se retrouve concerné par ces évolutions.

**Cette carte est consultable en Mairie et sur le site de la CCVS en suivant ce lien : <http://www.autb.fr/urba/plui-ccvs.html>**

Voici aujourd'hui le point actuel et les étapes successives :

1. Le zonage que nous avons proposé a été reçu par la CCVS qui n'a pas, à ce jour, commenté notre document.
2. L'instruction du PLUI, pilotée par la CCVS, est toujours en cours.
3. Une enquête publique sera réalisée prochainement mais nous ne connaissons pas encore les dates. Pendant cette instruction, des réclamations pourront être effectuées auprès du commissaire enquêteur. Cependant pour anticiper vos requêtes un cahier de doléances est déjà présent en Mairie pour vous exprimer sur ce sujet.
4. Une fois l'enquête publique effectuée, le commissaire enquêteur établira un rapport qui sera ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire de la CCVS. C'est seulement après cette validation que tout sera entériné. Au terme de l'enquête publique qui sera faite sur les 22 communes de la CCVS, des changements pourraient ( ? ) éventuellement intervenir.

Consciencieusement, nous nous sommes appliqués à conduire ce travail très compliqué pour répondre aux exigences de la CCVS, aux attentes des propriétaires, et le tout avec le plus grand sens possible de l'équité.

Le Maire,  
*Guy MICLO*

